



Le Directeur de l'INAO

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : ICPE/FL/21112016

V/Réf : dossier suivi par Irène FROUIN

Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire

Préfet de la Loire-Atlantique

Préfecture de Loire-Atlantique

Direction de la Coordination

Et du Management de l'Action Publique

Bureau des Procédures d'utilité publique

6 Quai Ceineray

BP 33515

44035 NANTES CEDEX 1

Angers, le 06 décembre 2016

Par Courrier en date du 21 novembre 2016, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, la demande d'autorisation unique présentée par la SEPE Lande du Moulin dans le cadre de son projet de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de CAMPBON.

La commune de CAMPBON est incluse dans l'aire de production des Indications Géographiques Protégées « Pâté de campagne Breton », « Volailles d'Ancenis », « Farine de blé noir de Bretagne », « Mâche nantaise », « Sel de Guérande », « Cidre de Bretagne », « Val de Loire » ainsi que de l'Indications Géographiques « Whisky de Bretagne ».

Après examen de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire Poitou-Charentes

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr